



ARRÊTÉ N° 114/2026

Circulation Alternée par Panneaux Interdiction de stationner Avenue de l'Aublette/ rue de Cassepot Du 27 Juillet au 31 Aout 2026

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise AXIONE en date du 21 juillet 2026 de réguler la circulation et interdire le stationnement, avenue de l'Aublette et rue de Cassepot pour des travaux sur le réseau fibre.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux sur le réseau fibre, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement sera interdit au droit du chantier avenue de l'Aublette et rue de Cassepot du 27 juillet au 31 aout 2026.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise AXIONE.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise AXIONE.

Fait à QUÉVERT, le 21/07/2026

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 22 juillet 2026.